

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'ARIEGE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	911 238,01 €	731 702,17 €
Résultat de l'exercice :	174 145,93 €	41 316,25 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	165	162
dont coopératives et foyers agrégés :	165	162
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	13 142	12 996
Heures de bénévolat du siège départemental	655	655
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 192	583
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	2	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	78 301 €	34 045 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE L'ARIEGE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	174 145,93	}	dont 8 918,68 pour le siège départemental dont 165 227,25 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	4 083,39	}	dont 4 083,39 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			
0 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	898,20	}	dont 898,20 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			
0 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	898 186,81	}	dont 122 863,21 pour le siège départemental dont 775 323,60 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
4 698,93 par C.R.F. agrégé.			

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	16 052,95	}	dont 74,86 pour le siège correspondant aux amortissements dont 15 978,09 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
Total des produits :	969 544,53	}	dont 96,84 par C.R.F. agrégé. dont 99 156,38 pour le siège départemental dont 898 512,03 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
Total des charges :	795 398,60	}	dont 5 445,53 par C.R.F. agrégé. dont 90 237,70 pour le siège départemental dont 733 284,78 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
Résultat net moyen :	4 444,15 par C.R.F. agrégés 1 001,38 par C.R.F. agrégé.		

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	1,0	1,0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,6	0,6
Total	1,6	1,6

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	158	7
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	96%	4%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	149	162
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	144	140
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	4	4
Participants aux séances de formation (estimation)	30	30